

CONSEIL DU 14 JUIN 2023

Salle Multi-activités d'Arlanc

Procès-Verbal de séance

M. le Président remercie M. le Maire d'Arlanc de mettre à disposition les locaux pour la tenue du conseil communautaire.

Il ouvre la séance après avoir constaté que le quorum est atteint (61 présents, 8 pouvoirs, 69 votants).

M. André Fougère est désigné secrétaire de séance.

M. le Président fait approuver les PV des conseils des 9 mars et 13 avril 2023. Il l'est à l'unanimité.

## I – ADMINISTRATION GENERALE

### Compte-rendu des décisions

Information.

M. le Président rend compte des décisions prises en vertu des délégations qui lui sont accordées par le conseil. Elles concernent :

- des aides à l'habitat – PIG Départemental « Habiter mieux » - février 2023 ;
- une attribution de marché pour la zone artisanale du Grand Pré à Cunlhat ;
- des tarifications de stages de percussions africaines ;
- des aides à l'habitat – PIG départemental « Habiter mieux » – mars 2023 ;
- des attributions de subvention pour l'achat de VAE – mars 2023 ;
- la modification de tarification pour les bornes de recharge électrique ;
- des Aides à l'habitat - PIG départemental « Habiter mieux » - avril 2023 ;
- les tarifs applicables pour les candidats au BAFA Citoyen ;
- la non-restitution de caution - locataire du multiple rural de Bertignat ;
- des aides à l'habitat - OPAH-Ru multisites ;
- le renouvellement de la convention DASTRI ;
- le renouvellement de la convention REFASHION ;
- la demande de subvention et le plan de financement pour les travaux de la Gare de l'utopie ;
- une attribution de marché pour l'acquisition d'un Camion Benne et de bennes de déchetterie ;
- l'attribution de subvention pour l'achat VAE - mai 2023 ;
- l'attribution de marché - révision allégée du PLUi de la Vallée de l'Ance ;
- le mouvement des entrées /sorties des logements locatifs - année 2022 ;
- l'Abattoir intercommunal - attribution de marché pour la maintenance froid ;
- l'enseignement musical - nouveaux tarifs ;
- des aides aux commerces - SARL Bresson optique ;
- des aides aux commerces - Pascal Pietri ;
- des Aides à l'habitat - PIG départemental « Habiter mieux » - Rappel 2022 ;
- des aides à l'habitat - PIG départemental « Habiter mieux » - mai 2023 ;
- une attribution de subvention - OPAH - Ru multisites ;
- la conversion au bois énergie des logements de Mayres ;
- une attribution de marché - service de transport à la demande ;

Michel Beaulaton pose la question de la TVA quant à l'achat d'un camion et de bennes de déchetterie, car le montant ne correspond pas à l'application du taux de 20 % réglementaire.

Marc Ménager : « Oui le bon prix est le prix Hors taxe ; et le prix TTC est donc 127 200 €. »

Michel Beaulaton demande également des précisions au sujet de l'attribution de marché du service de transport à la demande. Il trouve que l'une des offres faites par les Transports Bergers semble anormalement basse. Le delta entre son offre et celle des concurrents est très important. Qu'en est-il exactement ? Chamseddine Kafil, agent en charge de la commande publique, lui a déjà expliqué, à sa demande la démarche adoptée.

M. le Président dit qu'elle va être communiquée à tous les conseillers.

Chamseddine Kafil : « Cette interrogation a également été faite en CAO, et nous y avons répondu. Nous sommes partis du prix moyen du km pour les services de transport en France, et il est à 0,35 centimes d'euros. »

Michel Beaulaton : « Il semblerait donc que ce soient les autres offres qui sont anormalement hautes. »

M. Le Président : « Une précision : nous avons fait volontairement plusieurs lots afin que les transporteurs locaux puissent également répondre à cet appel d'offres. Nous avons donc fait sept lots. Ce sont les élus qui ont défini les trajets sur les différents secteurs. Suite à cela, -- bien que ce ne soit pas vraiment dans les règles, mais nous l'avons quand même fait -- nous avons réuni tous les transporteurs afin de leur expliquer les critères, quand est ce qu'ils pouvaient, et de quelle manière candidater sur la plateforme AWS ; ils ne sont pas tous venus, mais nous avons fait en sorte qu'ils puissent tous répondre. Et ce sont les résultats que nous avons obtenus. (...) Je vous signale que volontairement, nous avons fait en sorte que le critère « prix » ne soit pas prédominant, afin que les transporteurs locaux puissent répondre aussi. »

Michel Beaulaton remarque que les offres émanent de deux entreprises de transport importantes, et que bien sûr, les petits entrepreneurs, comme le sont les Transports Voldoire, ont eu forcément des difficultés pour répondre.

M. le Président répond que ce marché a été traité comme celui qui avait été élaboré pour la confection des repas du portage à domicile, afin de ne pas désavantager les entrepreneurs locaux, et que les réponses ont été celles qui sont présentées en annexe de la décision. Il dit également qu'il se tiendra à la disposition des entreprises de transport locales, pour de plus amples informations si elles le souhaitent.

Michel Beaulaton passe à la décision 2023-35 relative aux nouveaux tarifs de l'enseignement musical. Il trouve qu'ils sont très élevés.

Simon Rodier répond qu'ils ont été augmentés seulement de deux euros ; le principe est simple : il y a peu de professeurs, car peu de moyens, et de ce fait, priorité a été donnée aux enfants ; aussi les adultes qui ont un fort coefficient, c'est coûteux. Mais c'est un vrai choix politique.

Michel Beaulaton note que les travaux de l'abattoir ont considérablement augmenté : « Ils sont passés de 410 000 HT à 666 665 € ; le delta est très important. »

François Dauphin : « Les premiers travaux qui avaient été chiffrés à 410 000 €, c'était un phasage effectué par la première assistance à maîtrise d'ouvrage et ils ne servaient qu'à lever les mises en demeure. Avec la nouvelle maîtrise d'ouvrage, d'autres travaux sont venus se greffer, d'où l'augmentation. Je rappelle qu'il y a deux phases et que tous ces travaux seront amortis sur 25-30 ans ; il y a la chaîne du froid : nous allons mettre en commun tous les frigos afin que l'on puisse récupérer la chaleur que dégagent les moteurs ; on a prévu également dans la phase 2 une extension ... Je rappelle qu'il y a également l'augmentation du coût des matériaux de 20 à 30 %. Nous allons bien sûr mettre en face les recettes que représentent les subventions ; nous sommes partis sur la base de 20 % d'autofinancement ; mais je ne voudrais pas m'avancer tant que les accords ne sont pas notifiés. »

Cf. délibération n°0

Unanimité.

### **Révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez**

Cf. délibération n°1

Unanimité.

Michel Sauvade : « Comme on l'a évoqué, il y a plusieurs territoires au sein du Parc et plusieurs collèges de représentants (collège des conseillers régionaux, départementaux, des communes, ...) ; le 4 juillet, à 16 h 30, se tiendra une assemblée des délégués des communes ; à cette occasion, il y a un certain nombre de postes à pourvoir, pour cause de renouvellement ou de démission. J'invite les Maires de l'arrondissement à être présents à cette réunion, et aussi à faire acte de candidature pour être représentant au conseil syndical ; parce qu'on peut s'exprimer à côté ou dans toutes les commissions que l'on peut mettre en place, mais in fine c'est le conseil syndical qui décidera et qui votera. Si l'on veut que le territoire soit présent, il faut être délégué à ce niveau-là. »

### **Abattoir intercommunal – tarification des prestations supplémentaires**

Cf. délibération n°2.

Unanimité.

### **Sortie de l'actif du budget d'ALF des biens de faible valeur**

Cf. délibération n°3

Unanimité.

### **Décision Modificative n°1**

Cf. délibération n°4.

Unanimité.

## **II – PÔLE « ÉCONOMIE »**

### **Activités de pleine nature – Vente de la dameuse PB100**

Cf. délibération n°5

Unanimité.

Guy Gorbinet, Vice-président au Tourisme fait un point sur la première saison hivernale assurée par la SEM de Prabouré. Il explique que certains points ont eu un accueil très favorable de la part des usagers, notamment les nouveaux plans de piste. De nouveaux investissements ont été réalisés, en particulier pour l'achat de barrières à neige et une nouvelle dameuse. En ce qui concerne la sécurité, la commission a validé le fonctionnement proposé avec deux équipes de secours alpin nordique mais sans pisteurs secouristes, car il y a de gros problèmes de recrutement à ce niveau. Enfin, le fonctionnement avec les écoles a été très satisfaisant. D'autres points sont en réflexion, notamment pour l'ouverture du col des Pradeaux : les nouveaux gérants de l'auberge seraient intéressés et cela permettrait d'avoir une ouverture 7 jours sur 7.

Une rencontre prochaine va être organisée avec les élus de la mairie de Grandrif pour se pencher sur l'avenir du bâtiment du col des Pradeaux.

**Tourisme – élections de représentants à la SEM de Prabouré et au groupe de commandes  
« VTT – Destination Grand Air »**

Cf. délibération n°6

Unanimité.

Guy Gorbinet rappelle ce qu'est le projet « VTT – Destination grand air » : cela concerne plusieurs communautés de communes ; ce nouvel espace de VTT qui va du Puy jusqu'à Vichy, va devenir le plus étendu, à l'échelle européenne ; il s'agit à présent de faire connaître cet espace. Les représentants des EPCI seront chargés dans un premier temps du suivi d'une étude, puis du suivi des actions qui en découlent et mises en œuvre sur l'espace VTT d'ALF.

**Prise de possession d'un bien sans maître**

Cf. délibération n°7

Unanimité.

**Achat de la parcelle cadastrée AO274 à Olliergues**

Cf. délibération n°8

Unanimité.

**Finalisation de l'achat d'un immeuble à Cunlhat vie l'EPF-Smaf**

Cf. délibération n°9

Unanimité.

**III – PÔLE « AGRICULTURE – FORÊT – ENVIRONNEMENT  
DURABLE »**

**Contrat territorial de la Dore – Contribution 2023**

Cf. délibération n°10

Unanimité.

**PLUi du Pays de Cunlhat – Modification n°1 : réalisation d'une étude environnementale**

Cf. délibération n°11

Unanimité.

**PLUi du Pays de Cunlhat – Révision allégée n°1 – arrêt du projet (avec examen conjoint) et  
bilan de la concertation**

Cf. délibération n°12

Unanimité.

**PLUi du Pays de Cunlhat – Révision allégée n°2 – arrêt du projet (avec examen conjoint) et bilan de la concertation**

Cf. délibération n°13

Unanimité.

**PLUi du Pays de Cunlhat – Révision allégée n°3 – arrêt du projet (avec examen conjoint) et bilan de la concertation**

Cf. délibération n°14

Unanimité.

**PLUi du Pays de Cunlhat – Modification n°1 : bilan de la concertation**

Cf. délibération n°15

Unanimité.

Sébastien Dugnas : « Pour ce qui est des personnes publiques associées, la CDPNAF (Commission de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers), la DDT, ... leur seul objectif est de nous faire réduire nos zones urbanisables ; on constate, qu'à chaque révision, ils tentent de nous restreindre encore plus ; on doit pastiller sur des zones bien définies, et quand il nous arrive aujourd'hui des permis de construire, c'est souvent la parcelle d'à-côté ou encore plus loin, ... alors vouloir nous restreindre alors que nous n'avons quasiment pas de constructions qui se font, je ne saisis pas la logique ! C'est ce que les services de la DDT nous avaient dit en réunion : « pourquoi devrait-on vous donner plus de zones urbanisables, alors que vous ne construisez pas ? ». Mais alors laissez-nous libre ! puisqu'on ne construit pas, qu'il n'y a pas de demandes chez nous, il n'y a pas lieu de définir des restrictions ! Mais bien que cela n'ait aucun sens, leur seul objectif est de nous restreindre ! Alors que dans les zones qui sont situées vers Lezoux, ou Pont du Château, ... allons-y sur les zones urbanisables ! On en donne sans souci, alors qu'on se trouve sur les meilleures zones arables de France ! Et cela ne semble gêner personne ! Tandis que nous, nous devons urbaniser des cailloux, des fougères et des ronces ! Alors je ne vois pas en quoi on entame des zones agricoles ! »

M. le Président : « Tu as raison Sébastien, et nous avons intérêt à travailler au plus tôt sur le SRADDET, car une fois qu'il sera fixé sur le papier ce sera trop tard ! »

Didier Liennart : « Je rappelle qu'en conférence des Maires, il avait été décidé de créer des groupes de travail afin qu'ils mènent les réflexions, tous ensemble, sur la définition des documents d'urbanisme ; il s'agissait d'élaborer une sorte de cahier de doléances, sur ce que vient d'énoncer Sébastien, mais également sur d'autres problématiques, afin que la Loi prenne en compte les spécificités de certains milieux comme le nôtre. Cela nécessitera un peu de travail, mais il me semble important de mettre en marche ces groupes de réflexion. Sinon, on se retrouvera toujours avec des documents d'urbanisme à modifier à chaque projet ! Peut-être qu'il faudra étoffer le service « urbanisme », qui nous permettrait de traiter ces évolutions en interne ; mais il n'en demeure pas moins qu'il faut que nous puissions communiquer à l'Etat les problèmes que l'on rencontre au quotidien... »

Marc Joubert : « Le seul problème que nous rencontrons est que l'on devrait avoir plus de reconnaissance de notre rôle de Maire, et qu'on nous fasse un peu plus confiance. Quand on aura réglé ça, on aura réglé beaucoup de choses, y compris les questions d'urbanisme. »

M. le Président : « Il faut également essayer d'anticiper, pour que nous ayons des choses à présenter. Il s'agit d'être plus malin. »

Michel Sauvade : « Le mal est fait depuis un moment, je vous rappelle que le SCoT a été voté par les élus du territoire ; je vous rappelle aussi que sur la Communauté de communes, on a un droit à construire de 58 ou 56 permis nouveaux par an sur l'ensemble de l'arrondissement... de constructions nouvelles j'entends. Il y a une grosse bagarre au Sénat, actuellement pour revenir là-dessus, mais le Secrétaire d'Etat Chenu ne lâche rien. La demande des sénateurs consistent à ce que les Maires aient un droit à construire, une sorte d'amortisseur qui fasse que dans tous les cas, quelle que soit la commune, il y ait un minimum de droits à construire, mais pas de droits associés à des terrains. C'est ce que nous demandons tous ici, et c'est ce que les Sénateurs ont fait remonter. Mais en l'état, il y a un refus total de la part du gouvernement. »

M. le Président en l'absence d'autres remarques clôt le débat et fait procéder au vote.

### **PLUi du Pays d'Olliergues – Déclaration de projet n°2 – prescription emportant mise en compatibilité**

Cf. délibération n°16

Unanimité.

### **PLU d'Ambert – Modalités de mise à disposition du dossier de modification simplifiée n°1 et décision de non-réalisation d'une étude environnementale**

Cf. délibération n°17

Unanimité.

## **IV – PÔLE « SERVICES TECHNIQUES »**

Point sur la Collecte des Ordures Ménagères (présentation : François Fournioux. Cf. diaporama).

Michel Sauvade : « Une simple remarque formelle : ce n'est pas parce qu'on a voté une décision à la Communauté de communes que cela engage la commune ; les décisions de la commune relèvent du conseil municipal, donc on peut dire qu'on a voté ceci ici, et on peut juste dire que l'on va relayer l'information dans nos conseils municipaux. Mais dans les communes, ce sont bien les conseils municipaux qui décident. J'insiste sur ce point parce que lorsque j'entends cela ... Ce n'est pas parce qu'on a voté ici certaines décisions, que les communes s'engagent ! on ne s'engage en rien. On vote simplement une délibération, ici, et par la suite, ce sont les conseils municipaux qui décident. »

François Fournioux : « Merci pour la précision... »

Marc Ménager : « Attends, Michel, qu'est-ce que cela signifie ? cela signifie que vous n'avez pas voté le fait de refaire les points de collecte ? »

Michel Sauvade : « Non, il n'y a aucun problème à ce niveau à Marsac, c'est juste un problème de forme... il s'agit de savoir qui décide à quel endroit ! Tout à l'heure, il va y avoir une délibération qui propose une charte dans le domaine de la culture, ici c'est la communauté de communes qui vote ; moi, en tant que Maire de Marsac, je ne m'engage pas pour ma commune, ce sera le conseil qui s'engagera ou pas, ... Mais ce n'est pas la communauté de communes, lorsqu'elle vote, qui engage les communes. C'est un point à mon sens extrêmement important à préciser. »

Marc Ménager : « C'est dommage que tu ne l'aies pas précisé lorsqu'on a fait la réorganisation de la collecte. C'est un accord de toutes les communes de... C'est dommage... »

## AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023\_28\_09\_00-DE  
Reçu le 10/10/2023

Michel Sauvade : « Non ! Marc ! Non ! Ce n'est pas une question de dommage ! C'est juste que ce n'est pas ainsi que cela fonctionne ! Ce n'est pas un problème ! nous sur Marsac... »

Marc Ménager : « ... sinon on va revenir sur tout ce que l'on décide ici, ... »

Michel Sauvade : « Non, Marc ! tu ne décides pas ici pour Marsac en Livradois ! Cela ne signifie pas qu'il y a des problèmes de déchets ... »

Marc Ménager : « C'est dommage pour le service et ... »

Michel Sauvade : « Non mais chacun décide à sa place ! »

François Fournioux : « C'est bien noté, Monsieur Sauvade, mais quasiment toutes les communes ont bien engagé – beaucoup ont terminé – ces travaux ... il y en a juste certaines qui ont un peu de retard. C'est pour ces raisons qu'on se permettait un petit rappel et je rappelle aussi que c'est juste pour le bien-être et la santé de nos agents. C'est tout. »

François Fournioux poursuit sa présentation.

Arnaud Provenchère : « Je voudrais juste féliciter le service « Déchets » pour le déploiement des bacs jaunes, cela a été fait depuis les bureaux et c'est quand même assez agréable que les décisions aient été prises conjointement avec les Maires. Voilà. Je tenais à le souligner parce qu'il y a un gros, gros travail qui a été assuré. Cela nous a été présenté, on a eu un listing des travaux qu'on a été obligé de faire ; on ne nous a pas mis la pression pour les faire ; on a pu les réaliser quand on avait un peu de temps avec nos services ; cela méritait d'être souligné parce qu'on peut regarder ça juste à l'échelle d'une commune, mais lorsqu'on multiplie par le nombre de communes qu'ils ont à gérer, chapeau ! bravo à vous. »

François Fournioux : « Merci, et je voudrais aussi souligner l'implication des agents de collecte dans la refonte des tournées ; ils ont aussi aidé à la distribution des bacs, etc. »

### **Reconduction de la suppression de la possibilité d'exonération de la TEOM**

Cf. délibération n°18

Majorité. 68 voix « pour ». 1 abstention.

### **Redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères 2024**

Cf. délibération n°19

Unanimité.

### **Signature de la convention avec l'association Récup'Dore solidaire pour l'année 2023**

Cf. délibération n°20

Unanimité.

### **Règlement de collecte des OM et gestion des déchets révisé, applicables à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023**

Cf. délibération n°21

Unanimité.

Corinne Mondin : « Je souhaite juste poser une question très ouverte, c'est loin d'être une critique ... À Ambert, combien y a-t-il de bacs ? »

François Fournioux : « À Ambert, je ne sais pas, mais sur le territoire, au total il y a 9 000 bacs verts je crois, et 4 000 bacs jaunes. »

Corinne Mondin : « Oui et à Ambert on doit être à peu près entre 3 et 4 000 bacs... Tout cela pour dire que dans le règlement actuel, c'est bien aux agents municipaux de nettoyer les bacs, mais pour Ambert notamment, ce n'est pas possible, il y a beaucoup trop de bacs ; 90 villages ! alors je ne sais pas comment on peut faire, mais il va falloir réfléchir à la question, parce que c'est énorme, c'est très bien d'avoir déployer ce tri ; pour cela il n'y a pas de remise en question, mais à un moment donné, il y a une gestion difficile et il faut qu'on en discute. »

Simon Rodier : « Oui c'est vrai que ça – et je parle sous le contrôle de François et de quelques anciens – c'est un vrai choix politique qui avait été fait à la création du SIVOM... Il avait été dit qu'il fallait continuer à marcher sur nos deux jambes, et ce n'est pas parce qu'on va créer un syndicat, qu'on va faire de l'assistantat aux communes. Il y avait deux solutions : soit on le mettait à la charge du SIVOM, et dans ce cas-là, il y aurait un coût plus important ; soit les communes acceptaient de prendre en charge ces frais de nettoyage, -- je ne dis pas que la commune de Saint-Bonnet le Chastel est exemplaire dans ce domaine car je sais que non. En revanche, je pense que si on ramène, le ratio nombre de bacs aux nombre d'habitants, et donc aux ressources fiscales de la collectivité, et donc aux moyens, il y ait une grande différence, entre une commune de 200 habitants et 34 villages, et la commune d'Ambert... Je ne pense pas qu'il y ait une distorsion à ce niveau-là. Nous avons eu ce débat à l'origine, nous avions 2 500 bacs pour le territoire, puisque c'était la norme par rapport à notre population... Je pense qu'à partir du moment où nous avons fait ce choix politique et que nous avons décidé de mettre des bacs dans tous les lieux habités, nous avons créé une charge pour toutes les communes. Et la question que tu poses Corinne, je pense qu'elle pourrait revenir de la part des communes rurales également. Je tenais à faire cette précision, car il est vrai que la décision de mettre des bacs dans tous les points des communes, cela a créé une charge nouvelle. »

Corinne Mondin : « Ce n'était pas forcément une question financière, mais une question logistique. »

François Fournioux : « Juste pour préciser, -- comme l'a rappelé Simon Rodier, cela date d'il y a 40 ans, -- la règle dit que les bacs doivent être nettoyés et désinfectés une fois par an. Ceci est la règle officielle. Dans les faits, certaines communes n'ont jamais lavé un bac, et il n'y a jamais eu de plaintes. D'autres attendent d'avoir une plainte de la part d'un village, ... elles ont deux bacs d'avance dans leurs locaux techniques, l'employé communal les prend, les pose dans le village, et rapporte les deux bacs sales au garage, pour les laver, et pour les garder en réserve. Il faut dire que si les bacs sont bien utilisés avec des sacs bien fermés -- Je vous parle surtout des bacs verts – cela n'est pas nécessaire. »

Guy Gorbinet : « Attention ! En ce qui concerne les bacs jaunes, le problème vient de ce qu'il y a eu des panneaux collés dessus qui indiquent qu'on pouvait mettre le contenu des sacs en vrac. Les gens, c'est ce qu'ils ont fait, et là les bacs jaunes, sont dans un état lamentable. »

François Fournioux : « Oui cela a été une communication départementale, au niveau du VALTOM, c'est le choix qui avait été fait... et on est d'accord, ce n'était pas le meilleur. Mais la problématique ce sont surtout les bacs verts. On s'aperçoit que certains jettent les ordures ménagères en vrac dans le bac. Mais lorsque ces bacs sont utilisés normalement, ils ne sont pas forcément sales, et n'ont pas besoin d'être lavés régulièrement. Je pense par conséquent qu'il faut les laver s'ils sont très sales et s'il y a des plaintes. »

## **Actualisation des tarifs des prestations exercées par le SPANC ALF au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Cf. délibération n°22

Unanimité.

**Convention Territoriale d'Éducation Artistique et Culturelle 2023/2027**

Cf. délibération n°23

Unanimité.

**Saison culturelle du territoire : partenariat avec les communes**

Cf. délibération n°24

Unanimité.

**Enveloppe « Vie associative » - subventions aux associations 2023**

Cf. délibération n°25

Unanimité.

Michel Beaulaton déclare qu'il a un problème d'éthique sur le versement de subventions à deux associations : l'Université Populaire de la Dore, et les Lococotiers ; en effet, le soir des festivités du Carnaval qu'elles organisaient, elles ont autorisé qu'un mannequin, à l'effigie d'Emmanuel Macron, Président de la République soit brûlé. Michel Beaulaton trouve dommageable l'image envoyée aux enfants qui étaient dans l'assistance, et souhaite que le Bureau communautaire les convoque, ou bien les punisse, par le biais d'un retrait des subventions accordées. Il déclare que peu importe les idées politiques que chacun peut avoir ; selon lui c'est pire que de brûler le drapeau français, c'est le manque de respect vis-à-vis de la fonction qui le révolte.

**RH – Modification du tableau des emplois**

Cf. délibération n°26

Unanimité.

**Gare de l'Utopie – demande de fonds vert**

Cf. délibération n°27

Unanimité.

Avant de clôturer le conseil, M. le Président félicite la nouvelle Maire de Beurières, Mme Laurence Finand-Georges, en remplacement de M. Bernard Faure.

Marc Ménager fait part au conseil de sa démission du poste de Vice-Président d'Ambert Livradois Forez, pour raisons professionnelles et personnelles. Il souhaite se recentrer sur ses missions de Maire de la commune de Vertolaye. Il a pris beaucoup de plaisir à travailler au sein du Bureau communautaire, et il trouve dommage que les élus ne soient pas plus présents dans les commissions. Tout le monde a son mot à dire, et peut donner son avis dans les commissions. D'autant que c'est bien l'avis des commissions qui prévaut et qui est retenu pour établir les délibérations présentées en conseil communautaire. Il regrette que les conseillers n'aient pas conscience du formidable outil de développement que représente la communauté de communes. Il invite donc ses collègues élus à s'impliquer davantage dans la vie de la communauté de communes.

## AR Prefecture

063-200070761-20230928-2023\_28\_09\_00-DE  
Reçu le 10/10/2023

M. le Président le remercie en retour pour le travail effectué en tant que Vice-président en charge du Sport, du Service de Collecte et de tri des Ordures ménagères, ainsi que du Service Public d'Assainissement non collectif.

Chantal Facy souhaitait rebondir sur les dires de Marc Ménager au sujet des commissions : elle émet la proposition de faire une nouvelle information à ce sujet, car les conseillers nouvellement élus en 2020 ont eu le temps de prendre leurs marques, et pourraient s'inscrire dans les commissions à présent.

François Dauphin rappelle que les commissions sont des instances de réflexion dans lesquelles tous les élus sont les bienvenus, quand bien même ils ne sont pas inscrits.

Chantal Facy insiste pour que cette information soit diffusée.

Par la suite, elle rappelle les difficultés rencontrées au niveau des services de la Poste à Cunlhat : plus aucun service bancaire ne peut être assuré au bureau de poste de sa commune, il faut descendre à présent à Ambert ; ce qui fait encore davantage baisser la fréquentation. Il en va de même au niveau des régies, pour lesquelles les agents se voient contraints de descendre à la Poste d'Ambert pour les déposer. C'est un service public, et elle demande à la Communauté de communes de s'impliquer et de faire remonter ce problème auprès des services régionaux de la Poste. Elle fait appel également à Michel Sauvade, conseiller départemental délégué à ces problématiques pour le Département : elle trouve dommageable que les services postaux assurés par le bureau de sa commune s'amenuisent progressivement ; elle redoute que cela n'aboutisse à une fermeture.

Michel Sauvade indique que grâce à Chantal Facy, qui avait lancé l'alerte lors du conseil communautaire du 9 mars, il avait pu lors de la réunion de la commission départementale de présence postale qui avait suivi, s'appuyer sur ce qui lui avait été dit, et à sa grande surprise, il a ainsi pu obtenir de la Poste le principe suivant : celui de réunir ensemble les Maires des communes dont les bureaux de poste sont touchés par les réorganisations successives du groupe, afin qu'ils puissent débattre à ce sujet. Par la suite, La Poste a déclaré qu'elle figeait pour l'heure toutes les négociations sur les changements d'horaires, etc. Il indique que la prochaine réunion de la commission de présence postale se tiendra le 30 juin, et qu'il est preneur d'un courrier de la part de Chantal Facy, qui reprend la problématique des services bancaires qui ne sont plus assurés à Cunlhat.

Toujours en relation avec les Commissions d'ALF, Daniel Barrier souhaiterait que la communication s'améliore : en effet, il essaie de se tenir au courant et il y a très peu de compte-rendu de commissions qui apparaissent sur le site ; il en va de même pour les réunions de bureaux communautaires.

L'ordre du jour du conseil et les interventions étant épuisés, M. le Président lève la séance.